



Séparation mais garde la maison

Par **serguei13**, le **05/05/2013 à 17:16**

Bonjour, je vis en concubinage depuis bientôt 4 ans et nous sommes propriétaire d'une maison achetée à crédit en avril 2011, notre situation m'oblige à quitter cette maison car ce n'est pas tenable mais ma compagne ne souhaite pas vendre cette maison pour le moment et continuer à l'occuper sachant qu'elle est co-empreunteur mais a versé la totalité de l'apport lors de l'achat, dois-je faire rédiger un document devant notaire à partir du moment où nous ne vivons plus sous le même toit? Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **05/05/2013 à 17:34**

bjr, en union libre, la séparation est libre donc pas besoin de document. concernant la maison la propriété est indiquée sur l'acte d'acquisition et peu importe le financement. vous êtes co-emprunteur solidaire pour la banque qui n'est pas concerné par votre séparation. la meilleure solution et la plus simple c'est que vous lui vendiez votre part. imaginez que votre compagne cesse de rembourser vous serez contraint de payer pour un bien que vous n'occupez pas. ce genre d'arrangement ne dure jamais longtemps et généralement la situation devient ingérable quand un des ex concubins veut se remettre en ménage. cdt

Par **serguei13**, le **05/05/2013 à 17:41**

Merçi pour cette réponse rapide et complète cela m'aide beaucoup, bonne fin de week end à vous. Très Cordialement.